



LEGENDE

Bâtiment identifié comme d'intérêt local au titre de l'article L.151-19 du CU

Bâtiment identifié comme d'intérêt urbain au titre de l'article L.151-19 du CU

Bâtiment identifié comme remarquable au titre de l'article L.151-19 du CU

Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques

Arbre isolé remarquable (espèce et/ou structure) identifié au titre de l'article L.151-23 du CU

Arbre participant d'un ensemble structurel remarquable en tant que structure identifié au titre de l'article L.151-23 du CU

Espace paysager à préserver

Espace boisé classé identifié au titre de l'article L.151-23 du CU

Bande inconstructible de 10 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau au titre de l'article L.113-29 du CU

Zone humide identifiée sur le territoire du SAGE et recensée au titre de l'article L.113-29 du CU et périmètre de protection de 5 mètres

Périmètre des zones humides potentielles identifié par la DRIEAT

Zone à risque d'inondation (PPRI de la Bièvre)

Zone à risque d'inondation (Sygrie)

Lisière de massif boisé de plus de 100 hectares

Zone non aedificandi de 30 mètres depuis la berge

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)
COMMUNE DE BIÈVRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification

4.2.2. PATRIMOINE BATI ET TRAME VERTE ET BLEUE 1/5000^e

PLAN LOCAL
D'URBANISME
APPROUVÉ PAR
DÉLIBÉRATION
DU 17/06/2025

COMMUNE DE

BIÈVRES

MAIRIE DE BIÈVRES
Place de la Mairie
91570 BIÈVRES
Tél : 01 69 35 15 50
Courriel : contact@bièvres.fr